

# CAP COIFFURE CONTRAT PROFESSIONNEL

Spécialiste du soin des cheveux, le **coiffeur** exerce un métier technique (coupe, couleur, brushing, permanente, chignon, mise en plis, pose de postiches...) qui exige du goût et un certain sens artistique.

Il maîtrise les techniques de coupes les plus modernes, traite et soigne les différentes natures de cheveux.

Outre sa maîtrise des techniques, il joue sur son sens de l'esthétique et de la dextérité. Ainsi styliste-visagiste, le coiffeur conseille le client pour une coupe ou une couleur en tenant compte de ses envies, de sa personnalité et de la morphologie de son visage.

Créatif, le coiffeur n'en est pas moins commerçant. La coiffure exige un sens commercial affirmé et d'excellentes qualités relationnelles afin de satisfaire au mieux les clients.

## TÂCHES

- **Assurer** l'accueil physique et téléphonique
- **Prendre** les rendez-vous
- **Conseiller** le client dans le choix de sa coiffure
- **Effectuer** le shampoing, la coupe, la coloration, la permanente, le coiffage
- **Vendre** des produits de beauté ou capillaires, des accessoires...

## QUALITÉS REQUISES

- Être **souriant**
- Savoir **s'adapter** à la clientèle
- Faire preuve de **discrétion**
- Être **à l'écoute**
- Être **créatif**
- **Avoir des relations** avec d'autres professionnels
- Aimer **le contact** avec la clientèle

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- > Avoir entre **16 et 25 ans révolus**
- > Être **demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus**
- > Avoir **validé un diplôme de niveau IV ou à minima les épreuves des enseignements généraux** (Mathématique, histoire, géographie, français) afin d'en être dispensé.

## CONDITION DE RECRUTEMENT ET STATUT

Avoir signé un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut de salarié.

AUTRES SITUATIONS : CONTACTEZ-NOUS !



# CAP COIFFURE CONTRAT PROFESSIONNEL

PÔLE  
COIFFURE  
BIEN-ÊTRE

MÉTIER DE LA COIFFURE

## ORGANISATION

- Durée de la formation : **1 ans**
- Rythme moyen de l'alternance :  
**Par semaine** : 14h00 à l'école et 21h00 en entreprise  
> 2 jours à l'école  
> 3 jours en entreprise
- Diplôme : **Certificat d'Aptitude Professionnelle**
- Présence au CFA : **364 heures annuelles (soit 20% maximum du temps de travail), soit 23 semaines sur l'année**
- Matières enseignées :

**Pas d'enseignement général**

**Enseignement professionnel :**

> Pratique professionnelle,  
Technologie, Biologie, Chimie,  
Communication, Prévention Santé  
Environnement (PSE), Arts appliqués

## DÉBOUCHÉS

Possibilité de poursuivre sa formation vers :

- > un **Brevet Professionnel Coiffure** (durée 2 ans)
- > Une **Mention Complémentaire Coiffure, Coupe Couleur** (durée 1 an)

Avec un CAP, **accès direct dans la vie professionnelle** en tant que coiffeur dans un salon ou coiffeur à domicile.

Pour devenir responsable d'un salon de coiffure, le Brevet Professionnel Coiffure est obligatoire.

## RÉMUNÉRATIONS

Âge du jeune	Niveau de formation inférieur au BAC	Niveau de formation supérieur au BAC
de 16 à 20 ans	55% du SMIC - 846,68 €	65% du SMIC - 1000,62 €
de 21 à 25 ans	70% du SMIC - 1077,59 €	80% du SMIC - 1231,53 €
Personne sans emploi âgée de 26 ans et plus	100 % du SMIC - 1539,42 €	

AIDES AU PREMIER ÉQUIPEMENT SOUS CONDITIONS

Pour toutes informations relatives à notre école et personnaliser votre projet de formation :

Pôle Coiffure Bien-être - 26 bis, rue Ferdinand Buisson - 87000 LIMOGES  
Tél. : 05 55 79 66 41 - polecoiffurebienetre@gmail.com - www.polecoiffurebienetre.com